

ENGAGEMENT DES OPERATEURS

Je soussigné Pierre BROUSMICHE représentant légal de la MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE DES ARDENNES m'engage à réaliser, sous réserve de l'obtention de la subvention INTERREG IV sollicitée, et en partenariat avec l'ANMC, L'UNMS, L'ARS NORD-PAS DE CALAIS et la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ARDENNES le projet de coopération transfrontalière intitulé : RECOSANTRAN

En accord avec les autres opérateurs du projet, l'OFBS représenté par Daniel Lenoir et Jean Hermesse, cogérants, a été désigné opérateur chef de file du projet. Celui-ci est autorisé à déposer pour mon compte le dossier de demande de subvention auprès du Secrétariat conjoint.

- Je m'engage à réaliser les actions décrites dans la fiche de description déposée et de veiller à la réalisation du projet proposé.
- Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, par toute autorité dûment mandatée par le programme.
- Je m'engage à gérer « en bon père de famille » les crédits accordés en respectant les règles de concurrence et de passation de marchés publics.
- Je m'engage à respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen.
- Je m'engage à respecter les politiques communautaires en matière d'environnement, de développement durable et d'égalité des chances.
- Je certifie ne pas avoir l'intention d'utiliser d'autres financements publics ou privés pour couvrir les dépenses prévues dans cette demande, autres que ceux prévus dans le plan de financement.
- Je certifie que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets.
- J'atteste de la régularité fiscale et sociale de l'organisme que je représente et m'engage à fournir l'attestation TVA, ainsi que, si demandé, les statuts.

Signature



Nom et qualité du signataire

Le Président,

Pierre BROUSMICHE

Cachet



26, rue des Tambours - B.P. 86
08002 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cédex
Tél. 0821.202.002 - Fax 03.24.33.51.33